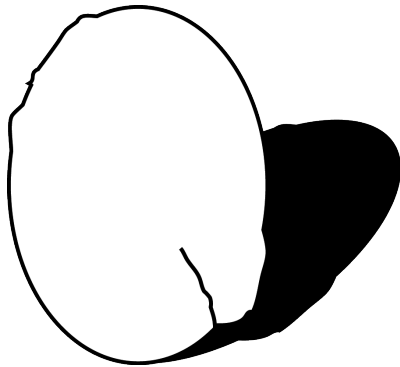


MOBILITE(S)

étudiant--e--s sortant--e--s ERASMUS
Erasmus ID code : F-Limoges08

 erasmus@ensa-limoges.fr



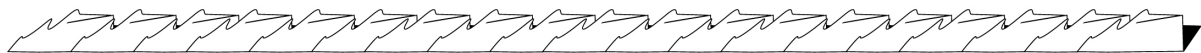
ENSA | LIMOGES

Ken PEAT

Professeur responsable des mobilités internationales | *Professor incharge of the international study mobility's*

Viviane RAFFIER

Responsable du secrétariat pédagogique | *Responsible for the Educational Secretariat*



GUIDE DES MOBILITES SORTANTES

Mobilité d'études et mobilité de stage en entreprise internationale

Le programme pédagogique de l'ENSA permet un semestre de mobilité internationale en semestre 7 et/ou 8 selon les options pour les étudiants inscrits en 4^e année.

Cette mobilité peut avoir lieu dans une de nos écoles partenaires à l'étranger ou dans une entreprise dans le cadre du programme ERASMUS+.

ERASMUS+ programme

L'ENSA en tant que signataire de la charte Erasmus, permet aux étudiants de passer de 3 à 9 mois dans un établissement partenaire. Le programme ERASMUS+ est un programme créé par la Commission européenne pour favoriser une fluidité des études au niveau international à l'ensemble des étudiants européens.

Voir [CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2014-2020](#)

Les principes du programme:

- Mise en place d'un projet pédagogique à suivre à l'étranger
- Examens à passer sur place avec reconnaissance des crédits ECT obtenus pour la validation du diplôme français (30 pour un semestre et 60 pour l'année),
- Exonération des frais d'inscription dans l'établissement partenaire du programme ERASMUS.
- Possibilité d'obtention d'une bourse ERASMUS, d'une bourse régionale ou d'une aide financière de l'ENSA Limoges : voir les détails sur les diverses bourses page 3.

La préparation des dossiers peut avoir lieu dès le semestre 6 (fin 3^e année) pour un envoi des dossiers dès la rentrée universitaire suivante.

*Les Bourses ERASMUS sont limitées au nombre de candidats, les bourses régionales sont sur dossiers et une commission attribue les aides financières, **de ce fait, une candidature pour une mobilité est un engagement !***

MOBILITE(S)

étudiant--e--s sortant--e--s ERASMUS
Erasmus ID code : F-Limoges08



CONDITIONS D'OBTENTION DES MOBILITES :

- Être diplômé d'un DNAP (DNA dès 2017) et avoir été admis en année 4, par passage de la commission interne ou par le concours d'équivalence.
- Les séjours études (SMS) et les séjours stages(SMP) sont possibles en semestre 8 pour les étudiants inscrits en option art, mention design d'objet et en semestre 7 et 8 pour les étudiants en option art.
- Connaître la langue du pays, ou par défaut parler l'anglais. Un test de langues(level test en allemand, anglais, italien, etc... est devenu obligatoire depuis 2014.
- Pour les mobilités stage l'étudiant doit signer une convention de stage avec une entreprise en Europe pour obtenir une bourse ERASMUS. Et remettre en fin de mobilité un « rapport de stage » selon les modalités définies par l'équipe pédagogique.
- Souscrire aux assurances obligatoires selon les lois en vigueur dans le pays d'accueil.

PROCEDURE ETUDIANT SORTANT (de l'ENSA Limoges vers l'étranger)

- **La durée précise du séjour d'études (SMS) est au minimum 3 mois** et les dates déterminées par le calendrier de l'école partenaire et dans le respect du calendrier universitaire de l'ENSA.
- **La durée d'une mobilité de stage est de 2 mois**, condition préalable pour demander une bourse ERASMUS.
- L'ENSA a des accords bilatéraux avec des écoles en Europe (la HEAR Strasbourg). Une liste des écoles partenaires est disponible au bureau Erasmus et sur le site de l'école. Cette liste est susceptible de changer, de nouveaux contrats seront signés et communiqués sur le site ou accessibles au Bureau international.
- Pour les recherches de stage l'Erasmus Student Network (ESN) a mis en place, en collaboration avec la Commission Européenne, une plateforme en ligne Erasmusintern.org qui permet aux étudiants de trouver leur stage et aux entreprises de trouver leurs stagiaires.
- Le premier interlocuteur dans ce choix est le professeur responsable des mobilités internationales en collaboration avec le coordinateur de l'option, et/ou selon les contacts et les expériences d'échange avec un enseignant attaché à l'option.

LA CANDIDATURE

Les dates les plus récurrentes pour une candidature :

- Mois d'avril – mai au plus tard pour le premier semestre de l'année universitaire suivante.
- Mois d'octobre – novembre pour le deuxième semestre de l'année universitaire en cours.

o Discussion du choix d'une école avec les responsables pédagogiques des mobilités.

o Constituer un dossier :

- La fiche d'inscription avec les vœux de destination *cf. page*
- Photo d'identité
- Portfolio (format maximum A4, papier ou PDF)
- CV
- Lettre de motivation, au minimum en anglais, sinon dans la langue du pays, et une lettre de recommandation si nécessaire.
- Programme des cours ou des options / départements d'enseignement souhaités pour chaque destination.

o Les dossiers seront examinés et validés.

o Les étudiants seront nommés et ces nominations transmises aux écoles partenaires afin qu'elles nous envoient les modalités et les dates de candidatures. (Elles sont aussi accessibles sur les sites des écoles partenaires).

MOBILITE(S)

étudiant--e--s sortant--e--s ERASMUS
Erasmus ID code : F-Limoges08



o L'étudiant ainsi nommé constitue son dossier de candidature finale qui sera envoyé via la coordination internationale aux écoles partenaires.

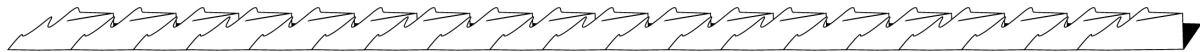
La fiche d'inscription de l'école sélectionnée est téléchargeable sur les sites des écoles sous la rubrique ERASMUS ou INTERNATIONAL sous l'intitulé **incoming students** ou envoyée par le bureau international.

- Portfolio (format max A4 / papier ou PDF selon les modalités)
- CV
- Lettre de motivation, au minimum en anglais, sinon dans la langue du pays, et une lettre de recommandation si nécessaire.

o L'école d'accueil envoie en réponse une lettre d'acceptation (ou de refus)

o Si l'étudiant est accepté, il reste à mettre en place le CONTRAT D'ETUDES ou LEARNING AGREEMENT, à compléter et à faire signer par les différents responsables et l'étudiant.

En aucun cas l'étudiant ne peut envoyer lui-même son dossier à l'école partenaire.



DOCUMENTS A FAIRE COMPLETER AVANT LE DEPART

- Le « **Learning agreement** » en version anglaise ou française
- **Test** de langue étrangère via un programme sur internet à faire avant le départ et en rentrant.
- Europass mobilité

APRES LE SEJOUR

- Le relevé de notes de transferts de crédits **Transcript of records** pour les SMS, via les coordinateurs Erasmus des deux écoles partenaires.
- **Attestation de séjour** sous forme de photocopie, l'original est à conserver par l'étudiant.
- **Test de langue** étrangère via un programme sur internet à faire avant le départ et en rentrant.
- Le « **rapport de stage** » pour les SMP, à faire valider par l'équipe pédagogique en rentrant.



LES BOURSES

1. Bourses ERASMUS

Les bourses Erasmus+ sont une aide au départ, elles ne couvrent pas l'ensemble des frais de voyage. Le montant de la bourse est déterminé par la durée du séjour d'études et équivaut à environ 180€ à 300€/mois pour les SMS et 300€ à 350€ pour les SMP.

Cette subvention peut être cumulée avec d'autres bourses comme celle de la Région Limousin, ou l'OFAJ.

Un premier versement de 80% aura lieu au départ, le solde sera acquitté lorsque l'ensemble des documents de mobilité aura été remis aux personnes responsables des mobilités de l'ENSA.

Cependant tout séjour interrompu doit être remboursé sur sa totalité, sauf en cas de forces majeures.

MOBILITE(S)

étudiant--e--s sortant--e--s ERASMUS
Erasmus ID code : F-Limoges08



2. PROGRAMME DEPARTEMENTAL ET REGIONAL DE MOBILITE INTERNATIONALE

L'étudiant peut demander une aide financière via le programme régional de mobilité internationale :

Pour la fiche détaillée et des renseignements supplémentaires vous pouvez vous adresser à [Viviane Raffier](#).

3. MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

En cours

4. FONDATION KENZA-INSTITUT DE FRANCE

Quatre bourses permettant à des étudiants des beaux-arts et histoire de l'art de poursuivre des études supérieures à l'étranger.

<http://www.fondationkenza.org/bourses.php>

5. L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND

<https://www.ofaj.org/bourses-pour-sejours-d-etudes-et-projets-collectifs-dans-le-secteur-artistique>



CONSEILS POUR UN BON DEROULEMENT DU SEJOUR

Tenir informé les coordinateurs des mobilités sur les avancées de votre projet.

Avant le départ il est important de travailler son niveau en anglais.

Prévoir un budget suffisant, les bourses ne couvrent pas la totalité des séjours.

Au-delà de 3 mois dans un pays qui n'appartient pas à l'UE, il est nécessaire de demander un visa, qui entraîne des frais financiers supplémentaires.

Pour les étudiants de nationalité non européenne il est également nécessaire de vérifier les réglementations concernant les visas, comme il est nécessaire de demander un visa si le séjour dure au-delà de 3 mois dans un pays de l'UE.

Durant le séjour rester en contact avec les enseignants de l'ENSA par mail ou skype.

Selon la destination il faut un passeport valide.

Demander une carte d'identité d'étudiant internationale, ISIC(International study identity card), qui permet aux étudiants de conserver leur statut d'étudiants dans plus de 120 pays et soutenue par l'UNESCO, elle permet des réductions dans plusieurs domaines.

SANTE ET ASSURANCES

Europe

Formalités obligatoires CEAM (Carte européenne de l'assurance maladie), assurance responsabilité civile qui couvre l'Europe.

Formalités conseillées : assistance rapatriement garantie Europe, Inscription consulaire

Hors Europe

Formalités obligatoires Garantie universelle

Formalités conseillées : Inscription consulaire

La **CEAM** (Carte européenne de l'assurance maladie) est valide dans 29 pays pour 12 mois et délivrée par l'organisme dont dépend l'étudiant (sécurité sociale étudiante).

La carte ne permet pas de couvrir tous les risques, chaque pays ayant sa propre politique en matière de protection santé, le Royaume Uni ne rembourse pas les soins dispensés dans le secteur

MOBILITE(S)

étudiant--e--s sortant--e--s ERASMUS
Erasmus ID code : F-Limoges08



erasmus@ensa-limoges.fr

privé, en Allemagne, en Belgique, en Espagne ou au Danemark, l'étudiant devra payer une partie du prix des médicaments.

Assurance frais chirurgicaux : pour les mobilités hors UE, il est conseillé de souscrire une garantie qui prend en charge les frais chirurgicaux.

Assurance responsabilité civile : il faut vérifier si elle n'est pas uniquement limitée au territoire national et il faut vérifier si elle vous couvre pour un séjour à l'étranger.

Rapatriement et assistance médicale en cas d'accident ou de maladie grave, l'étudiant peut se faire rapatrier en France ou recevoir la visite d'un proche, l'assistance médicale prévoit aussi l'envoi de médicaments.